

**RAPPORT ANNUEL AU PARLEMENT**

**LOI SUR LA PROTECTION DES  
RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

**PÉRIODE DE DÉCLARATION:  
1<sup>er</sup> AVRIL 2019 AU 31 MARS 2020**

## Introduction

L'Administration portuaire de Vancouver-Fraser (« APVF ») a pour mission de faciliter de manière responsable le commerce canadien transitant par le port de Vancouver, le plus important au pays. Relevant du ministre des Transports, l'APVF assure la gestion des terres, des eaux et des avoirs fonciers fédéraux longeant des centaines de kilomètres de littoral et 16 municipalités, et traversant les territoires ancestraux, existants ou issus de traités de plusieurs communautés salish de la côte. Guidée par une vision de durabilité du port, l'APVF travaille au bénéfice de tous les Canadiens.

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* vient compléter les lois canadiennes qui protègent la vie privée des individus en ce qui a trait aux renseignements personnels que les institutions fédérales détiennent à leur sujet, et qui leur donnent le droit d'accéder aux renseignements personnels qui les concernent.

Le Rapport annuel est élaboré, pour présentation au Parlement, selon l'article 72 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

L'APVF a pour mission de se conformer aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et aux principes d'un gouvernement transparent sur lesquels elle s'appuie, et de prendre les décisions requises.

L'APVF a également comme mandat de protéger la vie privée des individus en ce qui a trait aux renseignements personnels que les institutions fédérales détiennent à leur sujet et de garantir leur droit d'accès à ces renseignements, selon les principes suivants :

- la collecte et l'utilisation de renseignements personnels sont essentielles à la réalisation de nombre d'activités et de programmes de l'administration fédérale; cependant
- les individus ont le droit de s'attendre raisonnablement à ce que leur vie privée soit protégée. Ils ont également le droit fondamental d'exercer un contrôle sur les renseignements personnels qui les concernent ; et
- pour que le public croie aux programmes de l'administration fédérale et les appuie, la façon dont cette dernière gère les renseignements personnels doit lui inspirer confiance.

## **Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP) de l'Administration portuaire de Vancouver-Fraser**

Le coordonnateur de l'AIPRP rend compte au dirigeant de l'institution, c'est-à-dire au président et chef de la direction. Les demandes en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* reçues par écrit, par courriel ou par l'intermédiaire du

service de demande d'AIPRP en ligne sont transmises au coordonnateur de l'AIPRP qui ouvre les dossiers et coordonne les obligations imposées par la loi. Le coordonnateur de l'AIPRP gère ce système pour consigner toutes les délibérations et toutes les décisions relatives à chaque demande.

## Rapport statistique

Le formulaire TBS/SCT 350-63 (Rapport statistique sur la *Loi sur la protection des renseignements personnels*) figure en annexe. Il fournit des données statistiques sur les demandes officielles de communication de renseignements personnels reçues par l'APVF.

L'APVF a reçu trois demandes au cours de la période visée par le rapport s'étalant du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020.

## Interprétation des statistiques

Le tableau suivant constitue un sommaire pour les cinq dernières périodes de rapport.

Période visée par le rapport	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Nombre de demandes	0	0	2	0	3
Temps de réponse moyen	s.o.	s.o.	7,5 jours	s.o.	11,7 jours

## Activités d'éducation et de formation en matière de protection des renseignements personnels par le personnel de l'AIPRP

Aucune formation n'a été donnée aux employés d'APVF.

## Aperçu des politiques, lignes directrices, procédures et initiatives institutionnelles nouvelles ou révisées liées à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Aucune politique et procédure institutionnelles nouvelle ou révisée n'a été mise en œuvre en application de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* durant la période visée par le rapport.

## Plaintes, vérifications et enquêtes

Aucune plainte, ni vérification, ni enquête n'ont été reçues au cours de la période visée par le rapport.

## **Surveillance du temps de traitement des demandes de protection des renseignements personnels et correction des renseignements personnels**

Aucune activité de surveillance n'a eu lieu au cours de la période visée par le présent rapport.

### **Atteintes à la vie privée**

Aucune atteinte substantielle à la vie privée n'a eu lieu au cours de la période visée par le présent rapport.

### **Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée**

Deux évaluations des facteurs relatifs à la vie privée suivantes a eu lieu au cours de la période visée par le présent rapport :

- 1) Une Système de Suivi des Candidats –APVF a commencé a utiliser un outil de suivi des candidats (OSC), nommé HireGround, à compter de juin 2020. Les informations collectées lors des processus de recrutement et de sélection, comme les lettres de présentation et les CVs, seront entreposés dans ce OSC.
- 2) Microsoft Office 365 - L'APVF a déplacé ses courriels Microsoft Outlook et ses sites Sharepoint pour les stocker dans le nuage, suivant sa stratégie de stockage à long-terme. Ce déplacement sert à renforcer la sécurité de l'Administration portuaire et permettra une mobilité accrue de la main-d'oeuvre et une disponibilité plus large des services. En plus de Microsoft Outlook, les employés de l'Administration portuaire auront accès à One Drive pour le stockage de documents, en plus de pouvoir utiliser les services principaux de la suite Microsoft Office 365.

Le résumé de ces deux évaluations des facteurs relatifs à la vie privée sont disponibles sur le site Web de APVF ( <https://www.portvancouver.com/fr/transparence/completed-privacy-impact-assessments/>)

### **Nombre de divulgations effectuées entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020**

L'APVF n'a procédé à aucune divulgation en vertu du paragraphe 8(2)(m) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* au cours de la période visée par le rapport.



Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	3

TBS/SCT 350-63

Canada

## 2.2 Exceptions

Article	demandes	Article	demandes	Article	demandes
18(2)	0	22(1)(a)(i)	0	23(a)	0
19(1)(a)	0	22(1)(a)(ii)	0	23(b)	0
19(1)(b)	0	22(1)(a)(iii)	0	24(a)	0
19(1)(c)	0	22(1)(b)	0	24(b)	0
19(1)(d)	0	22(1)(c)	0	25	0
19(1)(e)	0	22(2)	0	26	0
19(1)(f)	0	22.1	0	27	0
20	0	22.2	0	27.1	0
21	0	22.3	0	28	0
		22.4	0		

## 2.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
---------	--------------------	---------	--------------------	---------	--------------------



Communication partielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0

### 2.5.3 Autres complexités

<b>Disposition</b>	<b>Consultation requise</b>	<b>Avis juridique</b>	<b>Renseignements entremêlés</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
Communication totale	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	0	0	0	0	0

### 2.6 Demandes fermées

#### 2.6.1 Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la loi



	Demandes fermées dans les délais prévus par la loi
Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la loi	3
Pourcentage des demandes fermées dans les délais prévus par la loi (%)	100

## 2.7 Présomptions de refus

### 2.7.1 Motifs du non-respect des délais prévus par la loi

Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la loi	Motif principal			
	Entrave au fonctionnement /Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autres
0	0	0	0	0

### 2.7.2 Demandes fermées au-delà des délais prévus par la loi (y compris toute prolongation prise)

Nombre de jours au-delà des délais prévus par la loi	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la loi où aucune prolongation n'a été prise	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la loi où une prolongation a été prise	Total
1 à 15 jours	0	0	0
16 à 30 jours	0	0	0
31 à 60 jours	0	0	0
61 à 120 jours	0	0	0
121 à 180 jours	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0

<b>Total</b>	0	0	0
--------------	---	---	---

## 2.8 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
<b>Total</b>	0	0	0

## Section 3: Communications en vertu des paragraphes 8(2) et 8(5)

Alinéa 8(2)e)	Alinéa 8(2)m)	Paragraphe 8(5)	Total
0	0	0	0

## Section 4: Demandes de correction de renseignements personnels et mentions

Disposition des demandes de correction reçues	Nombre
Mentions annexées	0
Demandes de correction acceptées	0
<b>Total</b>	0

## Section 5: Prorogations

### 5.1 Motifs des prorogations et disposition des demandes

15(a)(i) Entrave au fonctionnement de l'institution				
	<b>Examen approfondi</b>			

Nombre de demandes pour lesquelles une prorogation a été prise	nécessaire pour déterminer les exceptions	Grand nombre de pages	Grand volume de demandes	Les documents sont difficiles à obtenir	Docur confider Cabinet (/
0	0	0	0	0	0

## 5.2 Durée des prorogations

Durée des prorogations	15(a)(i) Entrave au fonctionnement de l'institution				
	Examen approfondi nécessaire pour déterminer les exceptions	Grand nombre de pages	Grand volume de demandes	Les documents sont difficiles à obtenir	Docur confider Cabinet (/
1 à 15 jours	0	0	0	0	0
16 à 30 jours	0	0	0	0	0
Plus de 31 jours					
<b>Total</b>	0	0	0	0	0

## Section 6: Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations

### 6.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et organisations

Consultations	Autres institutions du gouvernement du Canada	Nombre de pages à traiter	Autres organisations	Nombre de pages à traiter
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	0	0	0	0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	0	0	0
<b>Total</b>	0	0	0	0





## Section 8: Plaintes et enquêtes

Article 31	Article 33	Article 35	Recours judiciaire	Total
0	0	0	0	0

## Section 9: Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (ÉFVP)

### 9.1 Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée

Nombre d'ÉFVP terminées	2
-------------------------	---

### 9.2 Fichiers de renseignements personnels

	Actifs	Créés	Supprimés	Modifiés
Fichiers de renseignements personnels	0	0	0	0

## Section 10: Atteintes substantielles à la vie privée

Nombre d'atteintes substantielles à la vie privée signalées au SCT	0
Nombre d'atteintes substantielles à la vie privée signalées au CPVP	0

## Section 11: Ressources liées à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

### 11.1 Coûts

Dépenses		Montant
Salaires		\$10,000
Heures supplémentaires		\$0
Biens et services		\$0
• Contrats de services professionnels	\$0	
• Autres	\$0	

<b>Total</b>	<b>\$10,000</b>
--------------	-----------------

## 11.2 Ressources humaines

<b>Ressources</b>	<b>Années-personnes consacrées aux activités liées à la protection des renseignements personnels</b>
Employés à temps plein	1.00
Employés à temps partiel et occasionnels	0.00
Employés régionaux	0.00
Experts-conseils et personnel d'agence	0.00
Étudiants	0.00
<b>Total</b>	<b>1.00</b>

**Remarque :** Entrer des valeurs à deux décimales.